



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
15 MARS 2019

MEMBRES		
Afférents	Présents	votants
11	7	8

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars à vingt heures,
Les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Octave CAUBET, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. CAUBET Octave,
M. CHAMPION Bernard,
M. LAGARDE Jean-Marc,
M. AKRICH Christophe,
Mme LEFEVRE Françoise,
M. DESPLANCHES Jean-Pierre,
Mme VERRECCHIA Brigitte

Pouvoirs :

Mme JOLY Elisabeth à M. LAGARDE Jean-Marc

Secrétaire de séance :

Mme VERRECCHIA Brigitte

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2018.
- 2) Remplacement de luminaires & d'horloge d'armoires du réseau d'éclairage public.
- 3) Incorporation d'un bien sans maître.
- 4) Conditions financières du retrait de Champcueil du Syndicat de musique des 2 Vallées.
- 5) Aménagement du local au-dessus de la cantine scolaire.
- 6) Taux de promotion pour avancements de grade.
- 7) Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).
- 8) Ouverture de crédits anticipés en investissement avant le vote du budget primitif 2019.
- 9) Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Remplacement de luminaires & d'horloge d'armoires du réseau d'éclairage public.

Monsieur Octave CAUBET explique que 14 points lumineux de notre réseau d'éclairage public sont obsolètes et ne peuvent donc pas être réparés lors d'éventuels dysfonctionnements.

De même, les horloges de 4 armoires électriques s'avèrent hors d'usage. Il convient donc de les remplacer afin d'être en mesure de programmer l'éclairage public sur ces secteurs.

Aussi, le SDESM a réalisé une étude afin d'estimer le coût de la remise en état de ces défauts :

Luminaires : 13 596 € HT (dont 4900 € HT de subvention du SDESM)

Horloges : 4 088 € HT (dont 2044 € HT de subvention du SDESM)

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal l'offre du SDESM.

Après délibération, le Conseil municipal adopte la proposition de modernisation du réseau à l'unanimité.

3) Incorporation d'un bien sans maître

Monsieur Octave CAUBET explique que la parcelle cadastrale E 1658 (La Canche) est présumée sans maître selon l'arrêté préfectoral n° 2019/PJI/011.

Aussi, le bien concerné peut incorporer le domaine communal en cas de délibération en ce sens.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal l'incorporation de ce bien au domaine communal.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette incorporation à la majorité (1 abstention).

4) Retrait de Champcueil du Syndicat intercommunal de musique des 2 Vallées.

Monsieur Octave CAUBET annonce que la commune de CHAMPCUEIL a souhaité se retirer du Syndicat intercommunal de musique des 2 vallées.

Une délibération dudit syndicat a avalisé ce retrait selon certaines conditions financières.

Monsieur Octave CAUBET expose alors le contour de ces conditions et explique qu'elles doivent également être délibérées par chaque commune adhérente au Syndicat.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal les conditions du retrait de la commune de CHAMPCUEIL du Syndicat intercommunal de musique des 2 Vallées.

Après délibération, le Conseil municipal approuve les conditions du retrait de CHAMPCUEIL du Syndicat intercommunal de musique des 2 vallées à l'unanimité.

5) Aménagement du local au-dessus de la cantine scolaire.

Monsieur Octave CAUBET expose le projet d'aménagement du local sis 2 rue des Acacias (1^{er} étage) en salle associative.

Il précise que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	25 000 € HT
DETR :	20.00 à 80.00 % du HT
Autofinancement communal :	le reliquat

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal le projet d'aménagement.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet d'aménagement à l'unanimité.

6) Taux de promotion pour avancements de grade.

Monsieur Octave CAUBET rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur Octave CAUBET propose un taux de 100 % pour tous les grades de catégories B & C des filières techniques, administratives et d'animation.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal la proposition de taux de promotion pour avancement de grade.

Après délibération, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

7) Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).

Monsieur Octave CAUBET rappelle que par délibération du 14 décembre 2017 la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau (CAPF) a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Monsieur Octave CAUBET explique les orientations et les objectifs que l'intercommunalité entend donner au RLPi.

Monsieur Octave CAUBET soumet au vote du conseil municipal le projet d'élaboration du RLPi proposé par la CPAF.

Après délibération, le Conseil municipal approuve les orientations et les objectifs du projet de RLPi de la CAPF à l'unanimité.

8) Ouverture de crédits anticipés en investissement avant le vote du budget primitif 2019.

Monsieur Octave CAUBET explique que les factures de certains fournisseurs restent en souffrance en ce début d'exercice faute de vote du budget 2019.

Monsieur Octave CAUBET sollicite donc le déblocage du quart des crédits d'investissement 2018 afin d'honorer ces factures dans les délais impartis, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition de déblocage anticipé de crédits à l'unanimité.

9) Questions diverses

Monsieur le 1^{er} adjoint et les conseillers annoncent :

L'épicerie « La Valdéenne »fermera définitivement.

Le PNRGF s'impliquera dans l'opposition au projet de pylône ORANGE.

Une partie de la couverture de la cantine scolaire est endommagée.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h15*

Le Maire,

Pierre BACQUE

